



DELIBERATION N°2024/02/08 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Validation du projet action «
Réfèrent de parcours Petite
Camargue 2024 »**

Séance du 13 février 2024

Date de convocation : 7 février 2024

Membres en exercice : 37

23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Isabelle PINON, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Joël TENA a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absent excusé

- Monsieur Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président.

Absents

Mesdames Carole CALBA et Laurence EMMANUELLI, Conseillères communautaires.
Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET, Conseillers communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Jean DENAT

EXPOSE

Depuis 2006, le poste de Référent de parcours « Emploi » est une ressource d'un grand appui pour le public en situation de rupture avec l'emploi habitant sur le territoire de la Petite Camargue.

Au titre de l'année 2023, 40 participants bénéficiaires du RSA, dont 19 spécifiquement situés sur le quartier prioritaire « politique de la ville » de Vauvert, avaient intégrés l'action « Référent de parcours », permettant la signature de 5 contrats de travail et la mise en place de formations qualifiantes (chiffres arrêté au 10/11/2023).

Cet accompagnement s'effectue en pratique par l'organisation d'entretiens individuels réguliers (parfois un par semaine) et par la mise en place d'ateliers collectifs avec différents partenaires (AFIG SUD, CALADE, Pôle Emploi, ...).

Depuis 2021, l'action « Référent de parcours » était financé par le Conseil Départemental au titre de la lutte contre la pauvreté et de l'accès à l'emploi (*axe 1 : sécuriser le parcours du bénéficiaire du RSA & agir pour son avenir professionnel*) et s'adressait à au public restreint des bénéficiaires du RSA.

Afin d'étendre cet accompagnement à l'ensemble des demandeurs d'emploi les plus en difficultés, il est proposé de répondre à l'Appel à Projet FSE+ OSH 2024 lancé par le Conseil Départemental du Gard, sur l'axe "Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi" (Objectif Spécifique H de la priorité 1 du Fonds Social Européen).

En effet, celui-ci s'oriente vers l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi, quel que soit leur régime d'indemnisation.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Accompagner le parcours d'insertion sociale et professionnelle du participant ;
- Favoriser le parcours professionnel et la levée des freins à l'emploi ;
- Accompagner et développer les potentialités et capacités à s'insérer ;
- Orienter, évaluer, développer l'employabilité, les compétences et les possibilités de retour à l'emploi (mises en situation de travail) ;
- Faciliter l'accès aux prestations, mesures et offres de placement de Pôle Emploi et des autres services de droit commun.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature Dépense unitaire HT	Dépense totale	Financement	Taux	Montant
<i>Charge de personnel</i>	36 589,87 €	FSE +	100 %	51 225,82 €
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	14 635,95 €			
<i>Total</i>	51 225,82 €			

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tableau des effectifs et notamment l'existence du poste en emploi permanent de « Référent-e emploi » ayant pour mission d'accompagner vers l'emploi les demandeurs les plus en difficulté ;

Vu l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental du Gard, autorité de gestion de ce volet du FSE+, pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu le dossier de demande de subvention joint en annexe présentant l'action Référent de parcours 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Habitat et cadre de vie (politique du logement, du cadre de vie, NPNRU, contrat de ville, de l'emploi formation et insertion et de la Maison France Services) » du 24 janvier 2024 ;

Vu l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 29 janvier 2024 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 6 février 2024 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

– DE SOLLICITER une subvention au titre du programme national FSE+ pour le financement, sur l'année 2024, du poste de référente emploi déjà existant ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son/sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_08-DE

